

Fiche de Données de Sécurité Cypermex 100 EW NF



Fiche signalétique du 26/08/2020, révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: **Cypermex 100 EW NF**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Insecticide - Usage biocide

Usage professionnel

Usages déconseillés :

Ne pas utiliser pour des usages autres que les usages recommandés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

TECHNIC 3D

ESPACE ANTI-NUISIBLE

111, rue du Chemin Vert 75011 Paris

Tél: 01 40 21 30 38 - Fax: 01 40 21 30 45

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

anticafards@gmail.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison et de toxicovigilance de Nancy.

Hôpital Central

29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

54035 Nancy Cedex

Tel : +33 3 83 22 50 50

Email: cap@chu-nancy.fr

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Liste des centres anti-poisons de France: <http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.



Attention, Aquatic Acute 1, Très toxique pour les organismes aquatiques.



Attention, Aquatic Chronic 1, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Fiche de Données de Sécurité

Cypermex 100 EW NF

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non disponible

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
10%	Cypermethrin cis/trans +/- 40/60	CAS: 52315-07-8 EC: 257-842-9	3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.8/3 STOT SE 3 H335 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1000. 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=1000.
>= 1% - < 3%	Benzenesulfonic acid, C10-13-(linear)alkyl derivs., calcium salt	Numéro 01-21195605 Index: 92-37-XX EC: 932-231-6	3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

Fiche de Données de Sécurité

Cypermex 100 EW NF

			4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
0.01%	Pyrèthre - Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO2 (Redefined from Pyrethrins and Pyrethroids and Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.)	CAS: 89997-63-7 EC: 289-699-3	 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100.  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=100.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

Fiche de Données de Sécurité

Cypermex 100 EW NF

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection.
Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

Fiche de Données de Sécurité

Cypermex 100 EW NF

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pyréthre - Chrysanthemum cinerariaefolium, extract - CAS: 89997-63-7

UE - TWA(8h): 1 mg/m³ - Remarques: DIRECTIVE 2006/15/CE DE LA COMMISSION
(Pyrethre CAS : 89997-63-7)

Valeurs limites d'exposition DNEL
Non disponible

Valeurs limites d'exposition PNEC

Cypermethrin cis/trans +/- 40/60 - CAS: 52315-07-8

Cible: Eau douce - valeur: 0.004 µg/L

Cible: station d'épuration - valeur: 1.63 mg/l

Cible: Sol - valeur: 0.08 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.05 mg/kg - Remarques: equilibrium partitioning method (koc of 575000)

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Porter des lunettes de sécurité. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Porter des gants

Se laver les mains après manipulation.

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Eviter le rejet dans l'environnement

Ne pas rejeter dans les cours d'eau et les égouts

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques :
Aspect et couleur:	Liquide, blanc	--	--
Odeur:	Légère	--	--
Seuil d'odeur :	Non disponible	--	--
pH:	4.77	--	--
Point de fusion/congélation:	Non disponible	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Non disponible	--	--
Point éclair:	>93°C ° C	--	--
Vitesse d'évaporation :	Non disponible	--	--
Inflammabilité (solide,	Non	--	--

Fiche de Données de Sécurité

Cypermex 100 EW NF

gaz):	disponible		
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Non disponible	--	--
Pression de vapeur:	Non disponible	--	--
Densité des vapeurs:	Non disponible	--	--
Densité relative:	1.015	--	--
Hydrosolubilité:	Non disponible	--	--
Solubilité dans l'huile :	Non disponible	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	Non disponible	--	--
Température de décomposition:	Non disponible	--	--
Viscosité:	Non disponible	--	--
Propriétés explosives:	Non disponible	--	--
Propriétés comburantes:	Non disponible	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques :
Miscibilité:	Non disponible	--	--
Liposolubilité:	Non disponible	--	--
Conductibilité:	Non disponible	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Non disponible	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

Fiche de Données de Sécurité

Cypermex 100 EW NF

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

Description des matières incompatibles : Non disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

Non disponible

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Cypermethrin cis/trans +/- 40/60 - CAS: 52315-07-8

a) toxicité aiguë:

Test: DL50 - Voie: orale - Espèces: Rat : = 500 mg/kg p.c - Source:

Cypermethrin CAR - February 2017 - Remarques: (groundnut oil)

Test: DL50 - Voie: cutanée - Espèces: Rat : > 2000 mg/kg p.c - Source:

Cypermethrin CAR February 2017

Test: CL50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat : = 3281 g/m3 - Source:

Cypermethrin CAR - February 2017 - Remarques: (males)

Test: NOAEL - Voie: orale - Espèces: Chien = 12.5 mg/kg p.c/j - Source:

Cypermethrin CAR -February 2017

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritation cutanée - Voie: cutanée Légèrement irritant - Source:

Cypermethrin CAR - February 2017 - Remarques: Ne requiert pas de classification

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritation oculaire - Voie: oculaire Légèrement irritant - Source:

Cypermethrin CAR - February 2017 - Remarques: Ne requiert pas de classification

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation par contact avec la peau - Voie: cutanée Non sensibilisant -

Source: Cypermethrin CAR - February 2017 - Remarques: LLNA in mouse

f) cancérogénicité:

Test: NOAEL - Voie: orale - Espèces: Rat : = 5 mg/kg p.c/j - Source:

Cypermethrin CAR -February 2017

g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL - Voie: orale - Espèces: Rat : = 10 mg/kg p.c/j - Source:

Cypermethrin CAR -February 2017 - Remarques: NOAEL offspring

Pyrèthre - Chrysanthemum cinerariaefolium, extract - CAS: 89997-63-7

a) toxicité aiguë:

Test: DL50 - Voie: orale - Espèces: Rat : = 1030 mg/kg p.c/j - Remarques:

Nominal 57% Chrysanthemum cinerariaefolium, ext

Test: DL50 - Voie: cutanée - Espèces: Lapin : > 2000 mg/kg p.c - Remarques:

nominal 57% Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.

Test: CL50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat : > 2.3 mg/L - Durée: 4h -

Remarques: nominal 57% Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation par contact avec la peau - Voie: cutanée Non sensibilisant -

Remarques: nominal 57% Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.

f) cancérogénicité:

Fiche de Données de Sécurité

Cypermex 100 EW NF

Test: NOAEL = 4.4 mg/kg p.c/j - Remarques: nominal 57% Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.

g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL = 360 mg/kg p.c/j - Remarques: nominal 57% Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Cyperméthrin cis/trans +/- 40/60 - CAS: 52315-07-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 Oncorhynchus mykiss = 2.83 µg/L - Durée h: 96

Point final: NOEC Poissons = 0.463 µg/L - Remarques: 28 days (early life stage)

Point final: EC50 Daphnia magna = 4.71 µg/L - Durée h: 48

Point final: ErC50 Selenastrum capricornutum > 33 µg/L - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: EC50 Daphnia magna = 0.35 µg/L - Remarques: 21 days

Point final: NOEC Daphnia magna = 0.04 µg/L - Remarques: 21 days

Point final: NOEC Selenastrum capricornutum > 33 µg/L - Durée h: 96

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 microorganismes = 163 mg/L - Durée h: 3

Pyrèthre - Chrysanthemum cinerariaefolium, extract - CAS: 89997-63-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 Truite arc-en-ciel = 5.2 µg/L - Durée h: 96

Point final: EC50 Daphnia magna = 12 µg/L - Durée h: 48 - Remarques: LOEC value of 2.0 µg.l-1 were determined (21 d study)

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC Fathead minnow = 1.9 µg/L - Remarques: LOEC value of 3.0 µg.l-1 (35d study)

Point final: NOEC Daphnia magna = 0.86 µg/L - Remarques: LOEC value of 2.0 µg.l-1 were determined

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: NOEC Boues activées = 0.23 µg/L - Durée h: 3

12.2. Persistance et dégradabilité

Pyrèthre - Chrysanthemum cinerariaefolium, extract - CAS: 89997-63-7

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Remarques: in presence of UV light

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

Fiche de Données de Sécurité

Cypermex 100 EW NF

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR-numéro ONU : 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, nsa (cyperméthrine), 9, III (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 9

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Code de restriction en tunnel: E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non disponible

Produit éligible à l'exemption prévue aux dispositions spéciales A197 (IATA), 375 (ADR) et au point 2.10.2.7 (IMDG)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Fiche de Données de Sécurité

Cypermex 100 EW NF

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/699 (ATP 11 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: E1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H332 Nocif par inhalation.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu

Fiche de Données de Sécurité

Cypermex 100 EW NF

		aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1, H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente. V2 : suppression de la phrase H373 en section 3 (cyperméthrine)

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
CSR:	Rapport sur la sécurité chimique
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC50:	Concentration efficace pour 50 pour cent de la population testée .
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
N.A.:	Not available
PNEC:	Concentration prévue sans effets.

Fiche de Données de Sécurité

Cypermex 100 EW NF

RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
UN:	Nations Unies
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.